

## MARITIME

# La France de la supply chain s'engage pour ses ports



**Les acteurs français du transport et de la logistique se sont engagés à privilégier les ports nationaux. Ce soutien important dans ces temps de crise est aussi une manière de reconnaître l'efficacité de ces derniers depuis le début de la période Covid-19.**

C'est toute la famille du transport français qui, le 8 octobre, est allée signer ce document à l'hôtel de Roquelaure, au ministère de la Transition écologique. La "Charte d'engagement des acteurs de la logistique française" doit favoriser le passage des marchandises par les ports français, ont salué de concert les ministères de la Mer et des Transports.

### CONTRIBUER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE

"À travers la signature de cette charte d'engagement, l'ensemble des acteurs des chaînes logistiques et des filières maritime, portuaire, fluviale et ferroviaire françaises ont salué la capacité d'adaptation et la réactivité des places portuaires françaises au cours de la pandémie", a souligné le gouvernement. "Forts de ce constat et conscients de l'impératif de solidarité nationale, les signataires de la charte ont

décidé de soutenir activement ces filières", ont ajouté les deux ministères.

Les acteurs de la logistique entendent ainsi "privilégier le passage des marchandises par les ports français", "garantir un niveau d'excellence opérationnelle" et "renforcer la compétitivité des ports par la volonté de privilégier systématiquement le dialogue social pour assurer un climat apaisé".

Comme la plupart des plans de relance annoncés ces derniers mois, ce programme à vocation économique est teinté de vert. Ainsi, d'après le texte, ce soutien aux ports hexagonaux doit s'exercer "en encourageant le recours aux modes massifiés" s'agissant des pré et post-acheminements : le ferroviaire et le fluvial. Mais il ne perd pas de vue les impératifs commerciaux de ses signataires, puisqu'il prévoit la "mise en place d'un outil d'évaluation de la performance portuaire". La charte engage aussi

ses signataires à "contribuer à la relance de l'activité économique de la France en consolidant l'attractivité des ports français".

Adhérent à de l'engagement, le directeur général de VNF Thierry Guimbaud soutient que "la capacité à massifier les flux pour construire un hinterland large et desservir un territoire vaste est nécessaire à la performance de nos ports". Pour lui, "la dynamique est là, la rupture de tendance est engagée. Le transport fluvial est le mode qui a enregistré la plus forte hausse en 2019 : + 10% avec près de 7,4 milliards de t-km effectués". Il estime que la marge de progression est importante et que la Seine, par exemple, peut accueillir quatre fois le trafic actuel.

### MAILLON DE LA STRATÉGIE NATIONALE PORTUAIRE

Le texte constitue "une opportunité majeure pour rediriger durablement les flux logistiques d'exportation et d'importation vers les principaux axes portuaires français tout en favorisant l'intermodalité et les transports massifiés", se sont félicités les

deux ministères. D'après eux, il "s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale portuaire de reconquête des parts de marché des ports français et viendra amplifier l'effort de relance de l'économie portuaire".

Les principales organisations regroupant clients portuaires et transporteurs terrestres ont paraphé la charte : France Logistique, l'Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF), l'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE), le Comité national routier (CNR), la Fédération nationale du transport routier (FNTR), l'Union des entreprises de transport et logistique de France (Union TLF), l'Association française du rail (AFRA) et Entreprises fluviales de France (E2F).

Les signataires du monde maritime sont les Agents maritimes et consignataires de France (AMCF), Armateurs de France, le Cluster maritime français, le Syndicat des transitaires du Havre (STH), TLF Overseas, l'Union maritime

et portuaire de France (UMPF), l'Union nationale des industries de la manutention (Unim), la Fédération française des pilotes maritimes (FFPM), l'Union des ports de France (UPF) et Voies navigables de France. À cette liste s'ajoutent les sociétés Airbus, CMA CGM, Louis Dreyfus Armateurs, MSC, Ponant, Geodis (groupe SNCF) et Renault.

### "La clé d'une nouvelle France portuaire"

Annick Girardin a donné rendez-vous "pour travailler ensemble dans une période exigeante où la simplification, la fluidité des marchandises, la transition écologique, la digitalisation ne seront pas que de mots ou des concepts lointains, mais la clé d'une nouvelle France portuaire". Quant à Jean-Baptiste Djebbari, il souhaite que "cette charte d'engagement constitue la première étape concrète d'une nouvelle stratégie en faveur de l'attractivité et de la compétitivité des ports français au service de notre économie et de l'emploi en France".

FA avec AFP